

# Contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG

## Vue d'ensemble du marché ESG canadien

Dans le contexte des préoccupations grandissantes liées aux changements climatiques, aux mouvements démographiques et aux modifications réglementaires, le développement durable entraîne une transformation rapide du paysage de l'investissement. À l'échelle mondiale, des capitaux totalisant plus de 30 000 milliards de dollars étaient déployés dans les investissements et les stratégies durables à la fin de 2018<sup>1</sup>, ce chiffre se situant à plus de 2 000 milliards de dollars au Canada<sup>2</sup>. De plus, l'engagement envers l'investissement responsable fondé sur les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) continue de gagner en popularité, plus de 3 000 firmes représentant des actifs sous gestion de 100 000 milliards de dollars ayant souscrit aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU. Au Canada, quelque 170 firmes sont signataires de ces principes<sup>3</sup>.

En même temps que l'investissement fondé sur les facteurs ESG continue de croître, la demande pour des indicateurs financiers, des produits et des services bien conçus qui sont alignés sur ces facteurs augmente elle aussi. En réponse à cette demande, la TSX a récemment lancé, en partenariat avec S&P, huit indices fondés sur les facteurs ESG, le développement durable et le carbone, dont des versions ESG de ses indices phares, soit l'indice S&P/TSX 60 ESG et l'indice composé S&P/TSX ESG. Pour permettre aux investisseurs de mieux gérer les risques et de prendre part à l'investissement fondé sur les facteurs ESG et le développement durable au Canada, la Bourse de Montréal est heureuse d'annoncer le lancement des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG (SEG).

## L'indice S&P/TSX 60 ESG par rapport à l'indice S&P/TSX 60



Rehausse le rendement



Abaisse la volatilité



Réduit les erreurs de suivi

### Rendement



<sup>1</sup> Global Sustainable Investment Alliance

<sup>2</sup> AiR Canada

<sup>3</sup> Principes pour l'investissement responsable de l'ONU



VOIR LE FUTUR.  
RÉALISER L'AVENIR.<sup>MD</sup>

[m-x.ca/investissement-durable](https://m-x.ca/investissement-durable)

<b>SUR 5 ANS</b>	<b>Indice S&amp;P/TSX 60 ESG</b>	<b>Indice S&amp;P/TSX 60</b>
Rendement annualisé	5,02 %	4,28 %
Volatilité annualisée	11,73 %	11,98 %
Rendement rajusté en fonction du risque	0,43 %	0,36 %
Erreur de suivi	1,80 %	

\*Source : Indices S&P Dow Jones (au 30 septembre 2020)

## Dix plus grandes sociétés composant l'indice

<b>SOCIÉTÉ</b>	<b>Symbole</b>	<b>Secteur</b>
Shopify Inc.	SHOP	Technologie de l'information
Banque Royale du Canada	RY	Services financiers
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	CNR	Industries
Banque Toronto-Dominion	TD	Services financiers
Société aurifère Barrick	ABX	Matières premières
Enbridge Inc.	ENB	Énergie
La Banque de Nouvelle-Écosse	BNS	Services financiers
Corporation TC Énergie	TRP	Énergie
Banque de Montréal	BMO	Services financiers
Banque canadienne impériale de commerce	CM	Services financiers

<b>VENTILATION PAR SECTEUR</b>	<b>%</b>
Services financiers	32,5 %
Matières premières	13,4 %
Technologie de l'information	12,8 %
Énergie	12,5 %
Industries	11,9 %
Services de communication	6,1 %
Biens de consommation de base	4,4 %
Consommation discrétionnaire	3,8 %
Services publics	1,6 %
Immobilier	0,8 %
Soins de santé	0,2 %

\*Au 30 septembre 2020

## Méthode de calcul de l'indice

### En fonction du pointage ESG (approche exhaustive)

La méthode de calcul en fonction du pointage ESG détermine la repondération de chaque société selon son pointage ESG. Les sociétés ayant un pointage ESG élevé ont une repondération plus élevée, tandis que les sociétés ayant un pointage ESG faible obtiennent une repondération plus faible par rapport à leur pondération dans l'indice S&P/TSX 60 d'origine.

Pour consulter la méthode de calcul de l'indice, [cliquez ici](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'investissement durable à TMX, [cliquez ici](#).

## Principaux avantages



### Alignement sur les stratégies et les engagements liés aux facteurs ESG

Le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG (SEG) est une version ESG du contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)



### Gestion des risques

Les contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG constitueront un outil liquide et économique pour établir ou gérer une exposition aux risques et aux occasions liés aux facteurs ESG.



### Rentabilité du capital

Une façon efficace de gérer les entrées et les sorties de fonds tout en conservant un investissement complet dans les stratégies



### Intégration simple et fluide

La **fonctionnalité d'opérations sur la base du cours de clôture** (« Basis Trade on Close » ou « BTC ») et la faible erreur de suivi par rapport au SXF permettent une transition ESG efficace.

## Caractéristiques du contrat

<b>Indice sous-jacent</b>	Indice S&P/TSX 60 ESG
<b>Symboles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contrats à terme sur l'indice S&amp;P/TSX 60 ESG : SEG</li><li>• Opérations sur la base fondée sur le cours de clôture : BEG</li></ul>
<b>Multiplicateur</b>	50 \$ CA multiplié par la taille du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG
<b>Cycle d'échéance</b>	Mars, juin, septembre et décembre
<b>Cotation des prix</b>	Cotés en points d'indice, à deux décimales près
<b>Unité minimale de fluctuation des prix</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0,10 point d'indice pour les positions simples</li><li>• 0,01 point d'indice pour les écarts calendaires</li><li>• 0,05 point d'indice pour les opérations sur la base fondée sur le cours de clôture</li></ul>
<b>Type de contrat</b>	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sous-jacent à la date de règlement final.
<b>Dernier jour de négociation</b>	La négociation se termine le jour de négociation qui précède le jour de règlement final.
<b>Seuil de déclaration des positions</b>	Total brut de 1 000 contrats pour l'ensemble des positions acheteur et vendeur, toutes échéances combinées.
<b>Limite de position</b>	Aucune limite.
<b>Date de règlement final</b>	Le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le règlement final aura lieu le jour ouvrable précédent.
<b>Heures de négociation</b>	Séance initiale* : de 2 h à 9 h 15 (heure de l'Est) Séance normale : de 9 h 30 à 16 h 30 (heure de l'Est) Opérations sur la base fondée sur le cours de clôture : Séance normale, de 9 h 30 à 15 h 30 (heure de l'Est)

# Renseignements

equityderivatives@tmx.com

**m-x.ca/investissement-durable**

Le présent document est offert à titre informatif uniquement. Les informations contenues dans le présent document, notamment les données financières et économiques, les cours boursiers ainsi que toute analyse et toute interprétation de ces informations, sont fournies à titre informatif seulement et ne peuvent être interprétées, dans aucun territoire, comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou à la vente d'instruments dérivés, de titres sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un avis de placement. Bourse de Montréal Inc. vous recommande de consulter vos propres conseillers selon vos besoins avant de prendre toute décision quant à vos objectifs d'investissement, votre situation financière et vos besoins spécifiques. Bien que ce document ait été conçu avec soin, Bourse de Montréal Inc. et ses sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il contient et se réservent le droit de modifier ou de réviser, à tout moment et sans préavis, le contenu de ce document. Bourse de Montréal Inc., ses sociétés affiliées, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document, de l'utilisation de renseignements figurant dans celui-ci ou des décisions prises sur la base de ceux-ci.

L'indice S&P/TSX 60 ESG a été lancé le 27 juillet 2020. Toutes les données antérieures au lancement découlent d'un contrôle ex post fondé sur des hypothèses et sur la méthode de calcul de l'indice en vigueur à la date du lancement; elles ne représentent pas des rendements réels. Le rendement calculé au moyen d'un contrôle ex post reflète l'application d'une méthode de calcul de l'indice et la sélection de composants de l'indice avec l'avantage du recul et de la connaissance de facteurs qui ont pu avoir favorisé le rendement; il ne peut refléter l'intégralité du risque financier susceptible d'influer sur les résultats et il peut être considéré comme reflétant un biais des survivants ou un biais d'anticipation. Les rendements réels peuvent différer considérablement des rendements du contrôle ex post et être inférieurs à ceux-ci. Les rendements passés ne sont ni une indication ni une garantie des rendements futurs.

L'indice S&P/TSX 60 et l'indice S&P/TSX 60 ESG (les « indices ») sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJI ») et de TSX Inc. (la « TSX »). Standard & Poor's<sup>SM</sup> et S&P<sup>SM</sup> sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones<sup>SM</sup> est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et TSX<sup>SM</sup> est une marque de commerce déposée de la TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P et les membres de leurs groupes respectifs ne commanditent, ne cautionnent, ne vendent ni ne promeuvent aucun produit fondé sur les indices, ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant les indices ou les données qui y sont associées.

© Bourse de Montréal Inc., 2020.